



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*05130716\*

NOTARIAT  
12-09-2005

12-09-2005  
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **QUAIS DYLE**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 1200 WOLUWA SAINT LAMBERT, avenue du Bois des Sapins 2

N° d'entreprise : 0433681555

Objet de l'acte : **Mise en concordance avec le Code des Sociétés**

Il ressort d'un procès verbal dressé par le Notaire Fabrice Demeure de Lespaul, à Mons, le six septembre deux mille cinq, en cours d'enregistrement, que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme QUAIS DYLE, valablement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle. L'alinéa premier de l'article 23 des statuts sera libellé comme suit : « L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit annuellement dernier mardi du mois de mai à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit mentionné dans les convocations »

Deuxième résolution

Afin d'adapter ses statuts au Code des sociétés, l'assemblée a décidé de refondre globalement ses statuts.

Troisième résolution

L'assemblée confère au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et tous pouvoirs aux fins d'opérer les modifications nécessaires auprès de toutes les administrations

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Fabrice Demeure de Lespaul

Déposés en même temps

- les statuts coordonnés
- une expédition de l'acte.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature